



DATE DE PUBLICATION : 16 JUILLET 2026

Le Directeur régional

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de Provence Alpes Côte d'Azur
au directeur départemental du Var**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau de la Banque de France, le 23 août 2024 ;

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Bernard COTTE**, directeur départemental du Var et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Geneviève MARC**, adjointe au directeur départemental du Var, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Toulon et des bureaux d'accueil et d'information de Draguignan et de Hyères qui lui sont rattachés. Monsieur Bernard COTTE, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Toulon qui n'établissent pas de comptes consolidés.

Monsieur Bernard COTTE peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants placés sous son autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Marseille, le 13 juillet 2026

Denis LAURETOU